



Questes

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

39 | 2018

Résister au Moyen Âge

Résister au pouvoir royal dans l'Auvergne du XIII^e siècle

Rémy Roques



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/4996>

DOI : [10.4000/questes.4996](https://doi.org/10.4000/questes.4996)

ISSN : 2109-9472

Éditeur

Les Amis de Questes

Édition imprimée

Date de publication : 13 juillet 2018

Pagination : 43-56

ISSN : 2102-7188

Référence électronique

Rémy Roques, « Résister au pouvoir royal dans l'Auvergne du XIII^e siècle », *Questes* [En ligne], 39 | 2018, mis en ligne le 30 juillet 2018, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questes/4996> ; DOI : [10.4000/questes.4996](https://doi.org/10.4000/questes.4996)

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Association des amis de « Questes »

Résister au pouvoir royal dans l'Auvergne du XIII^e siècle

Rémy Roques

- 1 Alors que la construction du domaine royal, en France, a longtemps été analysée à travers le filtre de la genèse de l'unité et de l'identité du territoire français¹, les recherches actuelles, ouvertes à l'anthropologie et à la sociologie, questionnent de façon plus précise les réactions des dominés, leurs stratégies de contestation et l'acceptation de la sujétion². En se référant aux études récentes sur l'implantation française dans le Midi³, les pages qui suivent se proposent de rouvrir un chapitre d'histoire locale, celle de l'Auvergne, et de contribuer à une analyse libérée du paradigme centralisateur de la construction du territoire national. Il s'agira de rendre compte non des instruments de la domination capétienne, mais des formes de résistance à celle-ci.
- 2 Dans le partage des zones d'influence qui intervient au cours de la seconde moitié du x^e siècle en Aquitaine entre la lignée des comtes de Poitiers et celle des comtes de Toulouse, l'Auvergne se rattache à la mouvance poitevine. Profitant des troubles qu'engendre cette rivalité, Gui I^{er}, vicomte de Clermont, se pare du titre comtal vers 980. Pourtant, ni lui ni ses successeurs ne parviennent à fonder une véritable principauté régionale. Vers 1150, la famille et les domaines comtaux sont partagés entre Guillaume VIII et son neveu Guillaume VII. Désormais, on distingue entre une branche cadette (Guillaume VIII et ses descendants) et une branche aînée (Guillaume VII et ses successeurs)⁴. L'évêque de Clermont, quant à lui, renforce sa seigneurie au détriment des comtes et n'hésite pas à jouer la carte royale.
- 3 À partir des années 1150, les oppositions régionales s'insèrent dans la rivalité entre Louis VII et Henri II Plantagenêt. La marge de manœuvre du premier reste limitée puisque le comté d'Auvergne relève du duc d'Aquitaine⁵. La situation féodale évolue en juillet 1189 : par le traité d'Azay-le-Rideau, Henri II Plantagenêt reconnaît à Philippe Auguste la suzeraineté sur l'Auvergne. Désormais, le roi de France peut agir directement sur les comtes si ceux-ci manquent à leurs devoirs vassaliques.
- 4 Conscient que des proclamations théoriques ne suffiront pas à rallier l'aristocratie locale, Philippe Auguste prête une oreille favorable aux revendications de certains seigneurs et

fait miroiter les avantages acquis à son service. L'affirmation du pouvoir royal passe aussi par la diffusion de l'hommage, la concession de chartes de franchises et de traités de pariage, ainsi que le développement d'une administration composée d'hommes du Nord et d'Auvergnats.

- 5 À la charnière des XII^e et XIII^e siècles, l'intensification des interventions capétiennes donne naissance à une nouvelle géographie politique et administrative, en créant les conditions favorables au développement d'une principauté royale : la « Terre d'Auvergne⁶ ». Conformément au testament de Louis VIII (1226), ces domaines intègrent, en 1241, l'apanage d'Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX⁷. La critique s'accorde à dire que la période apanagiste (1241-1271) aurait assuré le passage dans les faits d'une indépendance seigneuriale difficile à l'annexion pure et simple au domaine [...]. Et visiblement, les Auvergnats n'opposent qu'une faible résistance à cette tutelle qui s'alourdit, car ils y trouvent des avantages matériels non négligeables comme la paix et une plus grande prospérité⁸.
- 6 L'aristocratie auvergnate de la seconde moitié du XIII^e siècle aurait été docile et soumise au pouvoir central, alors qu'elle est présentée comme parfaitement autonome à la fin du XII^e siècle⁹. Si tout au long du XIII^e siècle les autorités supérieures du royaume ne cessent de renforcer leur pouvoir en Auvergne, l'histoire de son rattachement au domaine royal n'est pas sans discontinuité. Trois moments de résistance seront ici analysés : la guerre qui oppose le comte Gui II à Philippe Auguste (1210-1215) ; la révolte du comte Dauphin contre le sire de Bourbon, connétable du roi (1230) ; enfin, la contestation par plusieurs villes d'Auvergne de la levée de subsides pour la croisade du comte de Poitiers (1268-1269).

Notre réflexion s'articulera ainsi autour des questions suivantes : comment s'organise et se déploie cette résistance au pouvoir royal ? Quelles stratégies poursuivent les rebelles ? Enfin, comment se déroule le processus de sortie de crise ?

La guerre de 1210–1215 et ses conséquences

- 7 En 1210, le comte d'Auvergne Gui II (1195-1222) s'en prend à Mozac, abbaye sous protection royale. Les événements qui suivent cette agression sont rapportés par plusieurs chroniques, dont celles de Guillaume le Breton et de Bernard Itier, ainsi que par quelques actes de la pratique¹⁰. Si aucune de ces sources ne donne un récit complet du conflit entre le Capétien et le comte d'Auvergne, elles se complètent et permettent de proposer le scénario suivant. Le roi réprimande son vassal par lettres, sans que celui-ci en tienne compte. Ces négociations sont évoquées par Guillaume le Breton, chroniqueur proche de l'entourage royal, mais également par un *sirventès* de Dauphin¹¹. Philippe Auguste envoie une armée qui, sous la conduite du sire de Bourbon, s'empare de plusieurs forteresses comtales.
- 8 Contrairement à ce qu'affirment les historiens actuels¹², les opérations ne cessent pas en 1213. Un document de février 1214 prouve qu'à cette date le comte d'Auvergne et ses alliés n'ont pas accepté leur défaite et résistent encore aux troupes royales : en donnant les forteresses de Lezoux, d'Antérioux et de Dallet à l'évêque de Clermont, Philippe Auguste ajoute que si les seigneurs de ces châteaux, dont le comte d'Auvergne, viennent à faire la paix avec lui, ils pourront récupérer leurs biens¹³.

- 9 Pour résister et tenter de renverser un rapport de force qui lui est défavorable, Gui II noue des contacts avec Jean sans Terre dès 1212. Le roi d'Angleterre prépare alors son débarquement sur le continent pour attaquer Philippe Auguste par le Sud, tandis que ses alliés, Othon IV de Brunswick, le comte de Flandre et Renaud de Boulogne, doivent mener campagne dans le Nord du royaume de France. Jean sans Terre verse à plusieurs reprises des subsides à Gui II¹⁴ qui, de son côté, envoie certains de ses hommes à la cour d'Angleterre¹⁵.
- 10 Les documents relatifs aux rapports entre les deux hommes sont ensuite silencieux jusqu'en 1218¹⁶. Entre temps, La Roche-aux-Moines et Bouvines ont considérablement affaibli les ennemis du Capétien et, de ce fait, diminué les possibilités d'alliance de Gui II. En 1215, ce dernier envoie un chevalier faire hommage à Philippe Auguste, préférant se faire représenter en raison des inimitiés (« *inimicitias*¹⁷ ») qui l'opposent au roi. La manœuvre du comte est en fait habile. Banassat¹⁸, pour lequel le comte rend hommage, est situé sur les franges septentrionales et incertaines du comté d'Auvergne. Dans la première décennie du XIII^e siècle, le roi, le comte, le sire de Bourbon (qui, allié du roi, profite de toutes les occasions pour agrandir son domaine) et les Beaujeu, nouveaux venus en Auvergne, prétendent exercer des droits sur ce territoire et prennent des initiatives pour les faire valoir¹⁹. Une telle démarche, qui consiste à faire hommage pour une possession secondaire et géographiquement marginale, peut être analysée comme un moyen indirect de faire reconnaître ses anciens droits et, par conséquent, de contester implicitement la confiscation d'une partie de ses terres. Gui II peut ainsi espérer un geste du roi, qui *de facto* légitimerait ses revendications. Il ne se donne pas pour but de gagner, il se sait déjà vaincu. À défaut d'affronter directement le pouvoir royal, il tente de mobiliser des tactiques à l'envergure plus modeste. Son acte de résistance consiste à gagner du temps et sauvegarder le titre comtal dont la perte aurait signifié un déclassement.
- 11 Au lendemain des opérations militaires, Gui II est dépouillé d'une partie de son comté. Les forteresses et les terres confisquées constituent la Terre d'Auvergne et sont confiées en garde au sire de Bourbon, à charge pour lui de les administrer et d'y représenter le roi. Ils sont récupérés par Louis IX, vraisemblablement en 1238, puis donnés en apanage à Alphonse de Poitiers.
- Face à ce nouveau rapport de force difficile à renverser, il est toutefois possible de trouver une issue en le contournant. C'est ainsi que, vers 1230, Guillaume X, fils de Gui II, offre un second souffle à son lignage en épousant la fille du duc Henri I^{er} de Brabant (1190-1235). Ce dernier, autrefois allié de Philippe Auguste²⁰, avait, à Bouvines, combattu aux côtés d'Othon IV. Le mariage de sa fille avec Guillaume X, dont la date exacte demeure inconnue, permet au comte d'Auvergne Robert V (1247-1277) de desserrer l'étau capétien en accédant au comté de Boulogne en 1261. Les carrières de ses frères et fils (à Liège, Tournai, Cambrai, Lille, Thérouanne, Bruges, Cologne) témoignent de la nouvelle orientation de sa famille²¹.

La révolte du comte Dauphin en 1230

- 12 Robert I^{er} Dauphin (1169-1235) est, comme son cousin Gui II, comte d'Auvergne. Fils de Guillaume VII (1147-1169), il est l'un des représentants de la branche aînée. Dans les années 1210-1215, il se tient à l'écart des opérations militaires qui se déroulent en Auvergne. Plusieurs indices laissent penser qu'il cherche à conserver de bonnes relations

avec le pouvoir royal. En 1212, son fils Guillaume demande à Philippe Auguste, auquel il s'adresse comme « son seigneur²² », de confirmer la cession de Montferrand à son épouse Isabelle. Le Capétien y répond favorablement et, en juillet de la même année, fait rédiger un acte à cet effet²³. Surtout, par une politique matrimoniale habile, Dauphin s'intègre dans les réseaux capétiens. Sa fille, Dauphine, épouse Bernard de La Tour, vassal du roi. Sa petite-fille, Catherine, convole avec Guichard de Beaujeu-Montpensier²⁴. Malgré ces gages de bonne volonté, la situation des comtes-dauphins se dégrade. Sur le plan financier, la famille est obligée de mettre en gage plusieurs de ses domaines²⁵.

- 13 Tandis que Dauphin est contraint de se défaire de plusieurs de ses possessions, le roi s'affirme à ses dépens : à Montferrand, il négocie directement avec les bourgeois de cette ville²⁶. Le comte se plaint de cette situation dans un *sirventès* daté de 1216–1218. Il y prend à partie, non directement Philippe Auguste mais Robert, évêque de Clermont²⁷. Ce *sirventès* sonne comme un défi. Dauphin s'applique à affaiblir Robert en le discréditant en tant que chef spirituel. Il insiste surtout sur les intrigues politiques du prélat qui ont provoqué des désordres et, *in fine*, sur sa perfidie à l'égard du roi. Par une telle prise de position, Dauphin cherche sans doute à obtenir l'oreille du souverain dans l'espoir que celui-ci modifie, dans un sens qui lui soit moins défavorable, le nouvel équilibre politique. Son irrévérence à l'égard de l'évêque de Clermont²⁸ sonne toutefois comme l'aveu d'impuissance d'un personnage hors-jeu. Son poème doit toutefois être entendu comme un moyen de résister au nouveau système instauré par la royauté et de défier l'autorité de ceux qui en bénéficient.

En 1230, Dauphin entre en guerre contre le sire de Bourbon, représentant du roi en Auvergne. Le conflit, qui tourne au désavantage du comte, n'est connu que par l'accord qui y met fin en février 1230²⁹. La cause immédiate et le déroulement des hostilités restent inconnus, mais il est possible d'imaginer les griefs réciproques. Les termes de l'accord sont d'ailleurs révélateurs. Dauphin et son petit-fils Robert doivent rendre hommage à Louis IX. Si leurs chevaliers s'allient à des ennemis du roi ou lui font la guerre, ils doivent confisquer leurs fiefs et ne les rendre qu'après le rétablissement de la paix. En échange de son hommage, le comte peut récupérer certains châteaux confisqués au cours de la révolte. Il doit néanmoins détruire leurs donjons et s'engager à n'y construire aucune autre fortification pendant une période de trois ans. Dauphin désigne comme cautions de l'accord cinq membres de la noblesse locale (Montaigut, La Tour, Le Broc, Chalus, Brion). Ces seigneurs ont vraisemblablement pris parti pour le comte et participé à la révolte. Ces rebelles apparaissent, non pas comme des « figure[s] monstrueuse[s] et terrible[s]³⁰ », mais comme bien intégrés dans « des réseaux de sociabilité », animés par « une volonté de se maintenir dans une position politique intermédiaire, position qui fait des “notables” à la fois les représentants naturels de leur communauté et les interlocuteurs du pouvoir royal³¹ ». Surtout, pour entrer en confrontation directe avec l'armée royale, il faut avoir les moyens, militaires et financiers, de lutter. Si un acte de résistance entend être couronné de succès, il suppose de choisir l'occasion la plus favorable pour passer à l'action. La date d'entrée en rébellion de Dauphin coïncide avec l'entrée en campagne de Louis IX contre le comte de Bretagne, allié au roi d'Angleterre Henri III.

Résister au financement de la croisade

- 14 Durant l'apanage (1241–1271), les sollicitations financières du Capétien sont croissantes : Alphonse de Poitiers réclame des aides aux habitants des villes d'Auvergne pour son adoubement (1241), après la guerre de Poitou (1242), puis pour la préparation des deux croisades. Pour la première de ces expéditions outre-mer, l'aide des villes auvergnates rapporte 7 671 livres et 10 sous tournois, plus 200 livres viennois³². À ces différentes formes d'aide financière que le prince peut demander en tant que seigneur féodal, il faut ajouter les emprunts à des particuliers, ainsi que les confirmations de privilèges contre participation financière. La complexité des démarches de chacun des intéressés pour arriver à ses fins et la nature de la documentation ne permettent pas toujours de faire la distinction entre ces diverses formes de ponctions financières. Toutefois, dans plus d'un cas, des concessions ou confirmations de franchises interviennent dans les tractations qui accompagnent les exigences financières d'Alphonse de Poitiers. Durant l'apanage (1241–1271), une vingtaine de chartes de franchises sont octroyées en Auvergne³³.
- 15 Malgré la concession de franchises, des villes opposent une résistance à la levée de subsides pour la huitième croisade. En 1268, les bourgeois de Riom et de Montferrand refusent de verser les sommes sur lesquelles ils se sont engagés. Alphonse, dans un de ses mandements au connétable, son représentant en Auvergne³⁴, ne cache pas son mécontentement. Il s'étonne notamment de la réponse faite par les Riomois, car sous son gouvernement leur ville a beaucoup prospéré³⁵.
- 16 Le déroulé des événements donne à penser que les Riomois et les Montferrandais cherchent constamment à tester l'équilibre en place pour connaître le rapport des forces. L'affrontement, rarement frontal, ne débouche pas sur des violences, mais les provocations restent audacieuses. De leur côté, les Riomois répondent d'abord au prince qu'ils n'ont jamais promis les sommes exigées. Une enquête ordonnée par Alphonse ne fait guère avancer les discussions : les Riomois interrogés refusent toujours de payer³⁶. L'administration princière s'attache alors à rechercher quelle somme fut avancée par les villes d'Auvergne pour la septième croisade³⁷. Une fois ce montant connu, Alphonse écrit aux Riomois (10 octobre 1268) : après avoir rappelé l'aide de 4 000 livres tournois accordée par eux et la promesse d'une somme égale qu'ils lui avaient faite depuis, il les somme de répondre à ses exigences³⁸. Les Riomois finissent par s'exécuter, non sans tenter, une dernière fois, de parlementer : ils demandent à payer les 4 000 livres en quatre ans³⁹.
- 17 À Montferrand, le connétable fait emprisonner les consuls et les principaux bourgeois pour les contraindre à payer, puis installe des sergents dans les maisons⁴⁰. Libérés sur ordre d'Alphonse, les Montferrandais transigent encore et visiblement avec succès. Ils parviennent, en effet, à faire baisser les exigences du prince. Alors qu'ils auraient dû payer 4 000 livres tournois d'amende en plus de l'aide à la croisade, ils versent une somme totale de 2 000 livres.
- 18 L'intégration de l'Auvergne dans la constellation capétienne n'empêche ni la négociation, ni la contestation du pouvoir royal. Indéniablement, les Auvergnats disposent de marges de manœuvre pour tenter de se libérer de telle ou telle situation de domination. Le comte Dauphin mobilise ses vassaux et châteaux pour entrer en guerre contre le représentant du roi de France. Les bourgeois de Riom et de Montferrand, à défaut d'avoir pour eux la force militaire requise pour s'opposer à Alphonse de Poitiers, savent parfaitement

exploiter les angles morts de son gouvernement : un pouvoir à distance, depuis l'Île-de-France⁴¹.

- 19 La résistance peut prendre de nombreuses formes d'expression : négociation avec les ennemis de celui dont on conteste la domination (comme le fait Gui II avec le roi d'Angleterre en 1212), guerre ouverte (Dauphin, en 1230), refus d'obéir (Riomois et Montferrandais en 1268-1269), mais aussi inertie. La sociologie nous l'enseigne : « qu'il n'y ait pas de manifestation explicite et ouverte de contestation ne veut aucunement dire qu'il n'y ait pas de résistance⁴² ». « Jouer le jeu des institutions, en faisant profil bas⁴³ » peut aussi être un acte de résistance.
- 20 De ce constat découle une difficulté méthodologique : le régime documentaire médiéval ne permet à l'historien d'avoir qu'une connaissance indiciaire des résistances. La documentation reflète bien souvent le point de vue de l'aristocratie⁴⁴ et du pouvoir central. En Auvergne, elle jette la lumière sur les résistances dont le Capétien a connaissance et que celui-ci réprime par la force ou la conciliation.

La résistance doit donc être analysée comme un fait social en ce qu'elle est inscrite dans un contexte et des rapports sociaux qui la rendent possible. Elle ne peut être comprise que dans son interdépendance avec la domination qu'elle entend remettre en cause. Les pratiques de la résistance nous renseignent sur les formes de pouvoir auxquelles elles se confrontent⁴⁵.

NOTES

1. Les ouvrages d'Edgard Boutaric (1870), d'Achille Luchaire (1901) ou d'Auguste Longnon (1922) proposent une histoire téléologique de la croissance du pouvoir royal et de l'unification de la France. Ils font de l'État-nation le point d'arrivée naturel de la lutte obstinée des Capétiens contre la fragmentation seigneuriale (Marie-Pierre Buscail, « Le domaine royal entre territoires et réseaux », *Études rurales*, n° 188, 2011, p. 73-92).

2. Florent Coste, Paul Costey et Lucie Tangy, « Consentir : domination, consentement et déni », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 14, 2008, URL : <http://traces.revues.org/365> (page consultée le 13 mars 2017).

3. Pour un panorama de ce renouveau historiographique, voir Julien Théry-Astruc, « Introduction », dans *La royauté capétienne et le Midi au temps de Guillaume de Nogaret*, dir. Bernard Moreau et Julien Théry-Astruc, Nîmes, Éditions de la Fenestrelle, 2015, p. 17-24, ici p. 19-20.

4. Sur le partage de la famille comtale, voir Pierre Charbonnier, *Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours. Haute et Basse-Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, Éditions de Borée, 1999, p. 170. Le lecteur désireux de mieux appréhender le contexte local peut aussi se reporter à *Histoire de l'Auvergne*, dir. André-Georges Manry, Toulouse, Privat, 1974 et Jean-Luc Fray, « L'échec des principautés : tableau des pouvoirs à la fin du XII^e siècle », dans *L'identité de l'Auvergne (Auvergne - Bourbonnais - Velay), mythe ou réalité historique ? Essai sur une Histoire de l'Auvergne, des origines à nos jours*, dir. Daniel Martin, Nonette, Créer, 2002, p. 233-237.

5. Pour une cartographie des mouvances féodales de l'Auvergne à la fin du xiii^e siècle, voir Fanny Madeline, *Les Plantagenêts et leur empire. Construire un territoire politique*, Rennes, presses universitaires de Rennes, 2014, p. 249.
6. L'expression « terre d'Auvergne » est employée pour la première fois en 1216 (John Baldwin, *Les Registres de Philippe Auguste*, Paris, Imprimerie nationale/De Boccard, 1992, n° 1591, p. 419–420) et désigne les châteaux et les terres confisqués par le roi au comte d'Auvergne Gui II, lors de la guerre de 1210–1216. Voir *infra*.
7. Gaël Chenard, *L'administration d'Alphonse de Poitiers (1241–1271)*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
8. Josiane Teyssot, *Riom, 1212–1557. Capitale et Bonne ville d'Auvergne*, Nonette, Créer, 1999, p. 47 et 50.
9. « Isolés dans leurs montagnes et leurs vallées des environs de Clermont, les lointains comtes d'Auvergne, par exemple, affirment leur indépendance contre les Capétiens et contre les ducs d'Aquitaine », John Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondements du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1991, p. 32.
10. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. III, n^{os} 867, 1252 et 1318 ; Étienne Baluze, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, t. II, p. 75, 78, 81, 493 et 494.
11. Jean-Pierre Chambon, Gabriel Fournier et Rémy Roques, « Nouveaux regards sur deux sirventès auvergnats composés dans la conjecture de la “conquête” capétienne de l'Auvergne », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, n^{os} 796–797, 2013, p. 29–107. Les sirventès sont des poèmes liés à l'actualité et présentent un caractère satirique, politique ou moral. Ils ont pour thème des faits et gestes des aristocrates, qu'ils dénoncent sur un ton polémique et souvent agressif. Voir Martin Aurell, *La vielle et l'épée, Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1989, p. 13.
12. Bruno Phalip, *Seigneurs et bâtisseurs, le château et l'habitat en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif central, 1992, p. 122 ; Josiane Teyssot, *Riom, 1212–1557, op. cit.*, p. 46 et 56 ; Pierre Charbonnier, *Histoire de l'Auvergne, op. cit.*, p. 214.
13. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. III, n° 1318.
14. Henry Cole (éd.), *Documents illustrative of English history in the thirteenth and fourteenth centuries selected from the records of the department of the queen's remembrancer of the exchequer*, Londres, George Eyre et Andrew Spottiswoode, 1844, p. 245.
15. *Ibid.*, p. 245 et 262.
16. Thomas Duffus Hardy, *Rotuli litterarum clausarum in turri Londonensi asservati*, t. I, Londres, 1833, p. 356, 361, 414, 471, 478 et 592.
17. *Layettes du trésor des chartes*, t. I, n° 1152.
18. Commune de Chirat-l'Église, dans le département actuel de l'Allier.
19. En 1199, Gui de Dampierre, sire de Bourbon, acquiert des droits d'Alix de Beaujeu sur Banassat (Max Fazy, *Catalogue des actes concernant l'Histoire du Bourbonnais jusqu'au XIII^e siècle*, Moulins, Imprimerie du Progrès de l'Allier, 1924 n° 464, p. 371) ; en 1205, Philippe Auguste donne ce qu'il possédait à Banassat (*Ibid.*, n° 486, p. 383) ; en 1209, le comte d'Auvergne lègue ce qu'il possédait à Banassat à son troisième fils (Étienne Baluze, *Histoire généalogique, op. cit.*, p. 82–83).
20. John Baldwin, *Philippe Auguste, op. cit.*, p. 267.
21. Jean-Luc Fray, « Les comtes d'Auvergne, le Brabant et le Boulonnais au XIII^e siècle : de la Limagne à la Lotharingie », dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire*

- médiévale offerts à Michel Parisse, éd. Sylvain Gouguenheim, Monique Gouillet et Odile Kammerer, Paris, Picard, 2004, p. 405–417.
22. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, n° 1016, p. 381.
23. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. III, n° 1254, p. 375–376.
24. Étienne Baluze, *Histoire généalogique, op. cit.*, t. II, p. 260.
25. *Ibid.*, p. 247 et p. 255.
26. Sur cette affaire, voir la récente mise au point de Johan Picot et Josiane Teyssot, « Les villes d'Auvergne et le roi : Montferrand au XIII^e siècle », dans *Dans le secret des archives. Justice, ville et culture au Moyen Âge : sources et commentaires*, dir. Maïté Billoré et Johan Picot, Rennes, PUR, 2014, p. 221–250.
27. *Vergoign' aura breumen nostr' evesques chantaire*. éd. Jean-Pierre Chambon, « Nouveaux regards sur deux sirventès », art. cit.
28. Dauphin qualifie l'évêque de Clermont de « fausse créature », affirmant que si ses « vêtements sont saints, fausse est la personne [...]. Jamais porteur de mitre ne fut un aussi grand imposteur dans notre Auvergne [...]. Que Dieu le haïsse autant que lui aime l'Angleterre ! ».
29. Étienne Baluze, *Histoire généalogique, op. cit.*, t. II, p. 250.
30. Jules Michelet, « Préface à l'édition de 1869 », *Histoire de France, (Livres I à XVII)*, Paris, Laffont, 1981 [1^{ère} éd. 1843], p. 27.
31. Vincent Challet, « Peuple et élites : stratégies sociales et manipulations politiques dans les révoltes paysannes (France, XIV^e–XV^e siècles) » dans *Révolte et statut social de l'Antiquité tardive aux Temps modernes*, éd. Philippe Depreux, Munich, Oldenbourg, 2008, p. 213–228.
32. Pierre-François Fournier, *L'administration d'Alphonse de Poitiers dans la terre d'Auvergne*, Thèse de l'École nationale des Chartes, 1911, p. 139, d'après Archives nationales, J 318 n° 40. Sur les événements qui suivent, se reporter au Chapitre IV de cette thèse : « Les rapports avec les villes ».
33. Gabriel et Pierre-François Fournier, « Villes et villages neufs au XIII^e siècle en Auvergne : à propos des fondations d'Alfonse de Poitiers », *Journal des savants*, n° 4, 1985, p. 189–230.
34. Le connétable d'Auvergne est mentionné pour la première fois en 1202–1204, puis en 1208. Cet officier royal, puis apanagiste, est l'équivalent des baillis et sénéchaux royaux.
35. Auguste Molinier, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, vol. 1, Paris, Imprimerie nationale, t. I, n° 725, 1894, p. 462–463.
36. *Ibid.*, n^{os} 743, 746, 748 et 749.
37. *Ibid.*, n° 746.
38. *Ibid.*, n° 749.
39. *Ibid.*, n° 756.
40. *Ibid.*, n^{os} 1154, 1155, 1163, 1178, 1179 et 1191.
41. Durant son apanage, le comte de Poitiers demeure le plus souvent à Paris et dans ses environs, ne se rendant en Auvergne qu'à trois reprises : en novembre 1247, en juillet–août 1251, puis en juin 1252 (Josiane Teyssot, *Riom, 1212–1557, op. cit.*, p. 48).
42. Danilo Martuccelli, « Figures de la domination », *Revue française de sociologie*, n° 45–3, 2004, p. 469–497, cit. p. 473. Sur l'attitude adoptée en public par les dominés, voir James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne* [1990], Paris, Éditions Amsterdam, 2009. L'auteur y souligne les capacités des subordonnés à développer un discours subversif, mais soigneusement caché au regard des dominants.

43. Alexandra Clavé-Mercier et Martin Olivera, « Une résistance non résistante ? Ethnographie du malentendu dans les dispositifs d'«intégration» pour des migrants roms », *L'Homme*, n^{os} 219-220, 2016, p. 175-207, cit. p. 195.
44. Au sens où l'entend Joseph Morsel, c'est-à-dire désignant ceux qui exercent une domination réelle sur la société, voir *L'aristocratie médiévale, v^e-xv^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2004.
45. Cette perspective relationnelle, entre résistance et domination, est adoptée par Lilia Abu-Lughod, « The Romance of Resistance : Tracing Transformations of Power Through Bedouin Women », *American Ethnologist*, vol. 17, n^o 1, 1990, p. 41-55, trad. Sonia Dayan-Herzbrun, « L'illusion romantique de la résistance : sur les traces des transformations du pouvoir chez les femmes bédouines », *Tumultes*, n^o 27, 2006, p. 9-35.
-

AUTEUR

RÉMY ROQUES

Centre d'Histoire Espaces & Cultures - Université Clermont Auvergne